

5. Réponse au postulat de M. Jean-Luc Charmillot intitulé "Eclairage public de nos trois villages"

Auteur : M. Jean-Luc Charmillot, conseiller général

(contenu du postulat)

"Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues, depuis quelques années, l'éclairage public a considérablement changé, notamment avec le recours massif du LED.

Selon Suisse Energie, il existe des réflexes à adopter pour que les communes puissent éviter les gaspillages. Des systèmes de «pilotage» de l'éclairage par secteur existent. Dans certains cas, une diminution voir le non-éclairage est possible car, contrairement à ce que l'on pourrait croire, une réduction durant la nuit n'est pas en opposition avec les directives en vigueur.

Je demande au Conseil communal que tous les futurs candélabres (également ceux qui doivent être remplacés) soient utilisables selon ce principe en ayant une attention toute particulière au marquage lumineux des passages piétons.

Merci de votre attention."

Proposition du Conseil communal par M. Yvan Burri, conseiller communal:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, en charge de répondre au postulat de M. Charmillot, la commission des travaux publics et le Conseil communal se sont penchés sur la thématique des améliorations à apporter à l'éclairage public de notre commune. Les points de vue sécuritaire-vision nocturne pour les usagers et les résidents-normes en vigueur, économiques-consommation d'électricité, pérennité-remplacement des ampoules qui ne sont plus livrables, et écologiques-diminution de l'intensité durant le milieu de la nuit ont été pris en compte.

Suite à des entretiens avec des spécialistes de l'éclairage public et de "l'énergie du Jura" il a été commandé un état des lieux, une analyse et un concept de modernisation pour les trois localités. De cette analyse il ressort que l'éclairage de Montsevelier et Vermes est dans un bon état et ne demande pas de modifications importantes dans un bref délai. Des économies d'énergie sont bien entendu possibles dans les années à venir en changeant les luminaires.

Pour ce qui est de Vicques la situation est moins reluisante et diffère selon les quartiers. Pour 40% des points lumineux (env. 400) les ampoules ne sont plus en vente et doivent d'être remplacées dans un délai très court.

En outre quelques supports de poteaux de bois (env. 60) sont en mauvais état. Leur remplacement doit être coordonné avec l'enterrement des lignes électriques de distribution.

Une estimation de l'assainissement globale nous a été faite. Elle est de 490'000 francs sur une période de 8 à 10 ans et il faut ajouter un montant de 90'000 francs pour le génie civil.

Le Conseil communal a préavisé favorablement l'analyse faite et une planification de rénovation est en cours.

Depuis l'entrée en force de notre nouvelle commune, les installations changées l'ont été dans ce concept. Merci de votre attention.

Discussion générale :

Monsieur **Jean-Luc Charmillot**, postulant prend la parole en remerciant **M. Yvan Burri** pour ses explications et le travail qui a été et sera fait.

Monsieur **Pierre-Henri Scherer** compare les devis de génie civil entre le postulat et l'assainissement de l'éclairage public et constate que le génie civil représente une petite partie. Monsieur **Yvan Burri** informe que les montants sont communiqués par BKW. Les quartiers déjà câblés souterrains font partie intégrante de l'assainissement global.

Monsieur **Laurent Der Stepanian** demande des informations sur les subventions. Un programme d'encouragement a été mis sur pied. Apparemment la subvention est de 100 francs par point lumineux pour tout autant que les travaux se terminent au 30.09.2017. Il est impossible de tenir ce délai selon Monsieur **Yvan Burri**.

Il a été aussi question d'un rapprochement ou non des poteaux par rapport au LED moins couvrant.

Il n'y a pas de vote pour ce postulat car il s'agit d'une réponse et non d'un traitement! Merci à la vigilance des scrutatrices.